

DATE DE PUBLICATION : 15 septembre 2025

Le directeur des Marchés

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 avril 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Emmanuelle ASSOUAN, directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations, le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Arthur DIVISIA, chef du service de Gestion d'Actifs, ou, en cas d'empêchement, à M. Guillaume DECROOCQ, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion d'Actifs.

Au sein du service de Gestion d'Actifs, délégation permanente est donnée à M. Raphaël VIVES, responsable de la salle des Marchés New-York, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'activité d'une activité de marché à New-York.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Angélique GASTAUD, chef du service de la Clientèle institutionnelle internationale, ou, en cas d'empêchement, à M. Aziz AZAIDJ, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Clientèle institutionnelle internationale.

Au sein de la DMA, délégation permanente est donnée à M. Hervé THOUMIAND, responsable de la salle des Marchés Singapour, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'activité d'une activité de marché exercée par les agents du service de Gestion d'Actifs et du service de la Clientèle institutionnelle internationale en poste à la Salle des marchés de Singapour.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Salima BENNYS, chef de service de *Back-Office* marchés, ou, en cas d'empêchement, à M. Philippe TALON, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de *Back-Office* marchés.

Délégation permanente est donnée à M. Jean-François BEAUQUIN, chef du service de Gestion des titres, ou, en cas d'empêchement, à M. Christophe MARCHAND, adjoint au chef de service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des titres.

Délégation permanente est donnée à M. Jérôme PÉRARD, responsable de la cellule Informatique de la salle des marchés, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la cellule Informatique de la salle des marchés.

Fait à Paris, le 15 septembre 2025

Élie LEWI